

BALANCE DES COMPTES

CHARGES	2017	2018
Matériel et Prestations extérieures/réseau <i>dont conv. Fond. Patrimoine sur projets locaux</i>	337 516,79	348 390,74
Frais de déplacements et rencontres <i>membres et équipe RNF</i>	166 951,77	242 699,77
Diffusion d'information <i>envoi postaux et électroniques, frais tél. etc.</i>	24 476,16	27 516,28
Frais de fonctionnement RNF <i>dont matériel</i>	168 972,87	183 871,71
Moyens humains <i>équipe salariée</i>	994 377,76	1 093 338,53
Provisions & charges except	10 000,00	10 000,00
	<i>20 ETP</i>	<i>20 ETP</i>
total charges hors fonds dédiés	1 702 295,35 €	1 905 817,03 €
RESSOURCES	2017	2018
Cotisations des membres	170 870,00	169 030,00
Subvention MTES - CPO	930 000,00	960 000,00
Subventions autres	80 200,00	80 100,00
Conventions partenariats publics	108 550,00	285 865,67
Conventions partenariats privés	82 060,00	129 513,00
Prestations	115 316,00	190 907,34
Ressources diverses <i>Ventes, produits financiers, dons etc..</i>	892,00	642,24
Ventes GEH Tenue Uniforme	110 680,00	11 203,75
total produits hors fonds dédiés	1 598 568,00 €	1 827 262,00 €
Report ress. exercices antérieurs	247 620,00	218 912,00
Engagt à réaliser / ress. affectées	161 350,00	126 050,00
total charges	1 863 645,35 €	2 031 867,03 €
total produits	1 846 188,00 €	2 046 174,00 €
Résultat	-17 457,35 €	14 306,97 €

Dijon, le 28 mars 2019

Le Commissaire aux comptes,
Cabinet CEC Emmanuel Chevignard

Le Président,
Michel METAIS

Le Trésorier,
Luc TERRAZ

COMPTE DE RESULTAT

comparaison au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2018

CHARGES	2017		2018		PRODUITS	2017		2018	
Charges d'exploitation					Produits d'exploitation				
achats de matériel	0,00	0,00	ventes diverses	16 678,51	16 220,13				
achats tenue uniforme	36 743,31	45 372,75	ventes tenue uniforme membres	1 110 680,00	1 120 375,75				
variation de stock	51 326,10	-38 586,10	participations membres & ext.	1 227,78	81 299,00				
prestations pour le réseau	88 398,09	282 686,45	prestations	54 591,50	64 168,00				
approvisionnements	10 282,06	17 155,33	subventions et aides financières	1 200 810,00	1 445 478,67				
autres charges externes	403 163,47	377 740,03	cotisations membres	170 870,00	169 030,00				
taxe sur salaires, impôts	50 884,80	58 871,82	reprises/prov. & transfert de charge	16 400,52	22 797,09				
rémunérations du personnel	646 663,91	692 706,19	dons et autres produits	891,58	642,24				
charges sociales	303 600,84	351 854,52							
dotations aux amortissements	74 266,20	83 065,91							
provisions et autres charges	0,00	0,00							
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 665 328,78	1 870 866,90	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 572 149,89	1 810 836,88				
Charges financières	25 855,77	24 773,67	Produits financiers	846,29	764,22				
RESULTAT FINANCIER	1 110,59	10 176,46	Produits exceptionnels	25 571,18	15 658,90				
Charges exceptionnelles	11 110,59	10 176,46	Reporters ressources ex. antérieurs	247 620,00	218 912,00				
RESULTAT EXCEPTIONNEL	14 460,59	5 482,44	Excédent	0,00	0,00				
Engagé à réaliser / ress. affectées	161 350,00	126 050,00	Déficit	-17 457,78	0,00				
Excédent	0,00	14 306,97	total	1 863 645,14 €	2 046 174,00 €				
Contributions volontaires en nature	255 048,42 €	286 946,88 €	Contributions volontaires en nature	255 048,42 €	286 946,88 €				
Personnel bénévole			Bénévoles						

Dijon, le 28 mars 2019

Le Président,
Michel METAIS



Le Trésorier,
Luc TERRAZZ



Le commissaire aux comptes,
Cabinet CLEC Emmanuel Chevignard

BILAN

comparaison au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2018

	ACTIF		PASSIF	
	au 31/12/17	au 31/12/18	au 31/12/17	au 31/12/18
Immobilisations Amortissements	1 635 170,14 317 736,49	1 624 151,25 352 740,12	Fonds associatifs	475 012,30
Immobilisations - construction en cours	1 317 433,65	1 271 411,13	Résultat année en cours	-17 457,78
Immobilisations financières			Subvention investissement	270 443,84
<i>Titres financiers immobilisés</i>	9 683,74	9 683,74	Provisions pensions & obligat. Similaires	85 000,00
<i>Cautions & prêt</i>	2 273,00	2 273,00	Fonds dédiés	
<i>Stock marchandises</i>	44 591,12	83 177,22	<i>sur fonctionnement / années antér.</i>	179 400,00
<i>provision dépréciation stock</i>	0,00	0,00	<i>sur fonctionnemt / année en cours</i>	161 350,00
<i>Avance et acompte versés</i>	40 440,00	19 303,62	<i>sur op. mécénat / années antér.</i>	29 512,00
Créances			<i>sur op. mécénat / année en cours</i>	0,00
<i>créances des usagers et rattachés</i>	168 144,92	109 157,35	<i>Emprunts</i>	877 753,74
<i>provision dépréciation créances</i>	0,00	0,00	<i>Intérêts courus</i>	6 363,71
<i>autres créances</i>	551 127,25	2 817 065,67	Avance et acompte reçus	0,00
Disponibilités			Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 085,70
<i>Credit Coopératif</i>	654 009,99	971 889,64	<i>charges fournisseurs</i>	3 960,95
<i>Sicav / Fcp</i>	0,00	0,00	<i>charges déplacements</i>	
<i>Livret A + Asso</i>	77 181,74	77 668,55	Dettes sociales et fiscales	46 973,60
Charges constatées d'avance	2 541,90	4 891,19	<i>charges salariales</i>	92 914,25
			<i>charges prov. congés payés/salaires</i>	0,00
			Autres dettes	578 115,00
			Produits constatés d'avance	1 932 292,00
TOTAL ACTIF	2 867 427,31 €	5 366 521,11 €	TOTAL PASSIF	2 867 427,31 €
				5 366 521,11 €

Dijon le 28 mars 2019

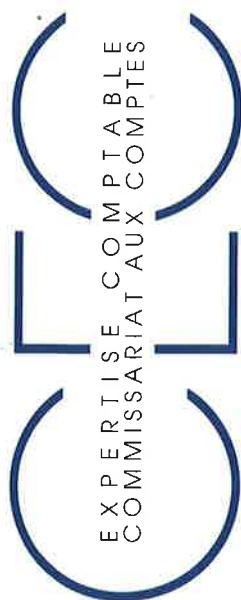
Le Président,
Michel METAIS



Le Trésorier,
Luis TERRAZ



Le commissaire aux comptes,
Cabinet CEC Emmanuel Chevignard



Emmanuel Chevignard

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
ec@e-chevignard.com

Hadrien Chevignard

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
hchevignard@e-chevignard.com

Jean-Baptiste Leturgeon

EXPERT COMPTABLE
jbleturgeon@e-chevignard.com

RESERVES NATURELLES DE FRANCE

Association Loi de 1901

Siège social : La Bourdonnerie
2 allée Pierre Lacroute
21000 DIJON

SIRET : 428 434 831 00023

A.P.E : 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres de l'association,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **RESERVES NATURELLES DE FRANCE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

3, ALLÉE DES CORVÉES
21240 TALANT
TÉL : 03 80 55 44 80
FAX: 03 80 59 09 51

S.A.S. AU CAPITAL DE 80 000 €
R.C.S. DIJON 341 846 400
INSCRITE AU TABLEAU DE
L'ORDRE DE LA RÉGION DE
BOURGOGNE - FRANCHE COMTÉ
ET SUR LA LISTE NATIONALE DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES,
RATTACHÉ À LA CRCC DE DIJON
T.V.A. INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 19 341 846 400 • APE 6920z

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne l'évaluation :**

- **les fonds dédiés et produits constatés d'avance, qui permettent de suivre les engagements pris par l'Association et le report des ressources non utilisées des exercices antérieurs.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

V - RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 28 mars 2019.

VI - RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- *il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.*


Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à Talant,
Le, 20 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes,
SAS CEC



Emmanuel CHEVIGNARD

BILAN

comparaison au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2018

	au 31/12/17	au 31/12/18	PASSIF	
			au 31/12/17	au 31/12/18
ACTIF				
<i>Immobilisations</i>	1 635 170,14	1 624 151,25	Fonds associatifs	475 012,30
<i>Amortissements</i>	317 736,49	352 740,12	Résultat année en cours	-17 457,78
Valeur nette des immo.	1 317 433,65	1 271 411,13	Subvention investissement	270 443,84
Immobilisations - construction en cours	0,00	0,00	Provisions pensions & obligat. Similaires	85 000,00
Immobilisations financières			Fonds détiés	
Titres financiers immobilisés	9 683,74	9 683,74	sur fonctionnement / années antér.	179 400,00
Caution & prêt	2 273,00	2 273,00	sur fonctionnement / année en cours	161 350,00
Stock marchandises	44 591,12	83 177,22	sur op. mécénat / années antér.	29 512,00
provision dépréciation stock	0,00	0,00	sur op. mécénat / année en cours	0,00
Avance et acompte versés	40 440,00	19 303,62	Emprunts	877 753,74
Créances			Intérêts courus	6 363,71
créances des usagers et rattachés	168 144,92	109 157,35	Avance et acompte reçus	0,00
provision dépréciation créances	0,00	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
autres créances	551 127,25	2 817 065,67	charges fournisseurs	78 085,70
Disponibilités			charges déplacements	3 960,95
Crédit Coopératif	654 009,99	971 889,64	Dettes sociales et fiscales	
Sicav / Fcp	0,00	0,00	charges salariales	46 973,60
Livret A + Asso	77 181,74	77 668,55	charges prov. congés payés/salaires	92 914,25
Charges constatées d'avance	2 541,90	4 891,19	Autres dettes	0,00
			Produits constatés d'avance	578 115,00
TOTAL ACTIF	2 867 427,31 €	5 366 521,11 €	TOTAL PASSIF	2 867 427,31 €
				5 366 521,11 €

COMPTE DE RESULTAT

comparaison au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2018

	CHARGES		PRODUITS	
	2017	2018	2017	2018
Charges d'exploitation				
achats de matériel	0,00	0,00		16 220,13
achats tenue uniforme	36 743,31	45 372,75	16 678,51	11 203,75
variation de stock	51 326,10	-38 586,10	1 227,78	81 299,00
prestations pour le réseau	88 398,09	282 686,45	54 591,50	64 168,00
approvisionnements	10 282,06	17 155,33	1 200 810,00	1 445 478,67
autres charges externes	403 163,47	377 740,03	170 870,00	169 030,00
taxe sur salaires, impôts	50 884,80	58 871,82	16 400,52	22 797,09
rémunérations du personnel	646 663,91	351 854,52	891,58	642,24
charges sociales	303 600,84	83 065,91		
dotations aux amortissements	74 266,20	0,00		
provisions et autres charges	0,00	0,00		
sous-total I	1 665 328,78	1 870 866,90	1 572 149,89	1 810 838,88
RESULTAT D'EXPLOITATION			RESULTAT D'EXPLOITATION	-60 028,02
Charges financières	25 855,77	24 773,67	846,29	764,22
sous-total II	25 855,77	24 773,67	846,29	764,22
RESULTAT FINANCIER			RESULTAT FINANCIER	-24 009,45
Charges exceptionnelles	11 110,59	10 176,46	25 571,18	15 658,90
sous-total III	11 110,59	10 176,46	25 571,18	15 658,90
RESULTAT EXCEPTIONNEL	14 460,59	5 482,44		
Engagt à réaliser / ress. affectées	161 350,00	126 050,00	247 620,00	218 912,00
sous-total IV	161 350,00	126 050,00	247 620,00	218 912,00
Excédent	0,00	14 306,97	Déficit	0,00
total	1 863 645,14 €	2 046 174,00 €	total	2 046 174,00 €
<i>Contributions volontaires en nature</i>	255 048,42 €	286 946,88 €	<i>Contributions volontaires en nature</i>	255 048,42 €
<i>Personnel Bénévolet</i>			<i>Bénévolet</i>	286 946,88 €

ANNEXE COMPTABLE – EXERCICE 2018

Total du bilan avant répartition :

5 366 521,11 €

Résultat :

+ 14 306,97 €

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 28 mars 2019 par le conseil d'administration.

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

Les **conventions comptables** ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2016-07 et suivants, et ses adaptations aux associations conformément au règlement CRC 99-01.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la **méthode des coûts historiques**.

L'association a opté pour la comptabilisation des frais d'acquisition d'immobilisations dans le coût d'entrée des immobilisations.

Méthode utilisée pour les amortissements : ils sont calculés suivant le **mode linéaire** en fonction de la durée de vie prévue :

- Droits, brevets et logiciels : 3 ans ;
- Constructions : 25 ans ;
- Travaux et agencements : 5 ans ;
- Matériels informatique : de 1 à 5 ans ;
- Matériels de bureau : 3 et 5 ans ;
- Matériels divers : de 2 à 5 ans.

Le stock est valorisé selon la méthode du dernier prix d'achat. Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Selon les statuts, le bilan, le compte de résultat, le rapport de gestion constitué, notamment, des rapports moral et financier sont soumis à l'approbation des adhérents lors de l'assemblée générale statutaire qui aura lieu le 7 juin 2019.

Engagements & informations :

Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite :

Le montant des indemnités de départ en retraite au 31/12/2018 s'élève à 270 278 €. Ce montant correspond à la dernière évaluation connue des droits acquis au titre de la retraite. Une provision est constituée d'une somme de 10 000 € par an, jusqu'à atteindre le montant total. Au 31/12/2018, le montant de la provision atteint la somme de 95 000 €.

Fonds dédiés et produits constatés d'avance :

Les dépenses venant en contrepartie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis et qui ne sont pas encore engagées à la date de clôture sont affectées en compte de "fonds dédiés". Ces provisions sont comptabilisées par le biais du compte 689 afin de constater l'engagement pris par l'association de poursuivre la réalisation dudit projet. L'utilisation des fonds est constatée par le biais du compte 789 "Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs" qui permet de suivre la contrepartie des fonds affectés. Conformément à la législation, des tableaux de suivi sont fournis dans l'annexe.

Les conventions pluriannuelles supérieures ou égales à 2 ans, sont comptabilisées en produits constatés d'avance. Des ressources non utilisées provenant de sept conventions pluriannuelles ont été comptabilisées en produits constatés d'avance pour un montant de 1 931 292 €.

Contributions volontaires :

1. Frais non remboursés et dons :

La loi permet, sous certaines conditions, aux bénévoles de bénéficier de la réduction d'impôt pour des dons aux associations au titre de leur frais non remboursés, pour 2018, cela représente une somme de 642,24 €. Ce montant est en nette diminution depuis quatre ans.

Suivi des dons

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Abandon de frais	1 474,31 €	1 529,47 €	1 849,50 €	1 623,58 €	1 077,04 €	1 023,82 €	891,58 €	642,24 €
Dons manuels	132,50 €	0,00 €	0,00 €	158,00 €	3 030,00 €	5,00 €	0,00 €	0,00 €

2. Bénévolat valorisé :

Le CA du 26 septembre 2013 a validé une méthode de calcul et a souhaité présenter dans ces comptes l'évaluation du bénévolat à la fin du compte de résultat et en annexe comptable.

a) Choix d'une définition du bénévolat

« Toute personne membre de l'association exerçant une activité menée dans le cadre des missions RNF. Ces missions étant prévues dans le cadre des statuts ou ayant préalablement été validées par décision du Conseil d'Administration ou de l'AG. L'activité de bénévolat ne doit avoir aucune contrepartie, aussi minime soit-elle ».

b) Choix du taux de valorisation du temps bénévole

Il a été convenu par décision du Conseil d'Administration du 26/09/2013, un taux horaire unique pour l'estimation chiffrée des travaux effectués par les bénévoles au profit de l'association. Celui-ci représente le taux horaire moyen CCNA appliqué au sein de l'association RNF et aux gestionnaires adhérents. Ce taux a ensuite été chargé afin qu'il corresponde au coût de remplacement. Ainsi, le taux horaire moyen chargé est de 21,62 € en 2018.

c) Choix de la méthode utilisée concernant la valorisation des heures de bénévolat

Les heures de bénévolat étant valorisées correspondent aux heures effectuées par les seuls membres de l'association dans les diverses réunions se déroulant au cours de l'année. Pour ce faire, il convient d'étudier chaque liste de présence et ordre du jour de chaque réunion (réunions, congrès, commissions et conseils d'administration) afin de dégager le nombre d'heures effectuées par les membres lors de celles-ci. A ce total sera ajouté un nombre d'heures supplémentaires par membres correspondant au temps de trajet pour se rendre aux réunions.

Pour l'année 2018, le montant calculé est de 286 946,88 €, soit 8,3 ETP.

Suivi du bénévolat valorisé

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant	237 967,85 €	224 986,91 €	209 082,10 €	164 966,73 €	212 288,67 €	255 048,42 €	286 946,88 €
ETP	7,2	6,7	6,2	4,9	6,3	7,4	8,3

I. DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIATIF

L'assemblée générale du 6 avril 2018 a voté les axes et objectifs de son 4e projet associatif.

Réserves Naturelles de France a pour objet de garantir la cohérence et la pérennité de l'outil réserve naturelle, son articulation avec les autres espaces naturels protégés, afin de contribuer à la protection de la nature.

Pour ce faire, l'association rassemble des personnes physiques et morales en charge de la création ou de la gestion de réserves naturelles nationales, régionales et de Corse, et, plus largement, d'espaces naturels protégés, en France métropolitaine et en outre-mer.

II. FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION

Les ressources de l'association se composent principalement de

- subventions de la DEB (MTES),
- subvention de la commission Européenne,
- mécénat de EDF, RTE,
- subventions de collectivités locales et territoriales (dont les Régions),
- adhésions des membres,
- autres mécénats et participations diverses.

Ces subventions sont utilisées pour l'animation du réseau, le suivi et la réalisation des projets et l'exécution des contrats avec le MTES.

	Ressources	
	2017	2018
Ministère en charge de l'Ecologie	930 000 €	960 000 €
Autres subventions	80 200 €	80 100 €
Conv. Partenariat public	108 550 €	285 866 €
Conv. Partenariat privé	82 060 €	129 513 €
Marché (ventes, prestations, ...)	225 996 €	202 111 €
Réciprocité (adhésions, dons, ...)	171 761 €	169 672 €
report des exercices antérieurs	247 620 €	218 912 €
	1 846 187 €	2 046 174 €

III. VARIATION DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES	
à la clôture de l'exercice précédent	475 012,30 €
affectation du résultat 2017	-17 457,78 €
résultat 2018	14 306,97 €
total des fonds propres au 31/12/2018	471 861,49 €

IV. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ETAT DES CREANCES			
	montant brut	à 1an au plus	à plus d'un an
Actif immobilisé	11 957 €	0 €	11 957 €
Actif circulant (hors stock)	2 926 223 €	240 985 €	2 685 238 €
total	2 938 180 €	240 985 €	2 697 195 €

ACTIF IMMOBILISE				
<i>Valeurs brutes</i>	<i>à l'ouverture</i>	<i>augmentation</i>	<i>diminution</i>	<i>à la clôture</i>
Immobilisations corporelles	191 958 €	37 043 €	45 097 €	183 904 €
Immobilisations incorporelles	46 104 €	252 €	3 217 €	43 139 €
immobilisations construction	1 397 108 €	0 €	0 €	1 397 108 €
total	1 635 170 €	37 295 €	48 314 €	1 624 151 €
Amortissements immo.corporelles	276 682 €	80 188 €	44 845 €	312 025 €
Amortissements immo.incorporelles	41 054 €	2 878 €	3 217 €	40 714 €
total	317 736 €	83 066 €	48 062 €	352 740 €
Immobilisations financières	11 957 €	0 €	0 €	11 957 €
total	11 957 €	0 €	0 €	11 957 €

V. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

SUBVENTIONS d'équipement				
<i>Valeurs brutes</i>	<i>à l'ouverture</i>	<i>augmentation</i>	<i>diminution</i>	<i>à la clôture</i>
Subventions investissement	300 000 €	0 €	0 €	300 000 €
Amortissements subv. Investissement	29 556 €	12 000 €	0 €	41 556 €
total	270 444 €	-12 000 €	0 €	258 444 €

ETAT DES DETTES				
	<i>montant brut</i>	<i>à 1 an au plus</i>	<i>de 1 à 5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
emprunt	846 125 €	44 915 €	167 766 €	633 443 €
fournisseurs	118 585 €	118 585 €	0 €	0 €
fiscales et sociales	141 305 €	141 305 €	0 €	0 €
autres dettes	1 215 046 €	4 380 €	1 210 666 €	0 €
total	2 321 061 €	309 185 €	1 378 432 €	633 443 €

L'emprunt de 950 000 € finançant l'achat de l'immeuble est garanti par une hypothèque de premier rang.

EVOLUTION DES COMPTES 689 ET 789

689		789	
au 31/12/2018	126 050 €	au 31/12/2018	218 912 €

EVOLUTION DES COMPTES 4687

Produits divers à recevoir au 31/12/2018		
		33 517 €
4687	Produits à recevoir	0 €
4181	Clients - factures à établir	32 690 €
4387	CPAM - IJ à recevoir	827 €

EVOLUTION DES COMPTES "FONDS DEDIES" DU BILAN 2017 AU BILAN 2018

1940 : Fonds dédiés sur fonctionnement exercices antérieurs				
Valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
194010 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2010	15 100,00 €	0,00 €	15 100,00 €	0,00 €
194011 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2011	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
194014 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2014	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
194015 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2015	49 400,00 €	0,00 €	28 600,00 €	20 800,00 €
194016 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2016	102 900,00 €	0,00 €	71 400,00 €	31 500,00 €
194017 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2017	161 350,00 €	0,00 €	76 000,00 €	85 350,00 €
1941 : Fonds dédiés sur opérations de mécénat exercices antérieurs				
Valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
194106: Fonds dédiés sur opérations mécénat 2006	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €
194109: Fonds dédiés sur opérations mécénat 2009	14 512,00 €	0,00 €	7 812,00 €	6 700,00 €
194 : Fonds dédiés sur exercice 2018				
Valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
194018 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2018	0,00 €	126 050,00 €	0,00 €	126 050,00 €

VI. DETAIL PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS		&	CHARGES	
Produits constatés d'avance	1 931 292 €		Charges constatées d'avance	4 891 €
Conventions pluriannuelles AFB	164 550 €		Maintenance des logiciels comptables	2 029 €
Conventions LIFE NaturAdapt	1 361 903 €		Cotisations extérieures 2019	2 612 €
Autres conventions financières	357 115 €		Réabonnements	250 €
TU - facturées en 2018, livrées en 2019	47 724 €			
Adhésions PM 2019	0 €			

VII. DETAIL PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

PRODUITS & CHARGES EXCEPTIONNELS				
Charges exceptionnelles	10 176 €		Produits exceptionnels	15 659 €
Charges exceptionnelles divers	88 €		Produits exceptionnels divers	0 €
Charges except. /cession immo	0 €		Produits exceptionnels / cession immo	0 €
Ajustement cotisations sociales	88 €		Régularisation cotisations sociales	3 659 €
Provisions indemnités retraite	10 000 €		Pénalités / délais réception marchandises	0 €
Pertes sur créances	0 €		Produits exceptionnels juridique	0 €
Charges exceptionnelles juridique	0 €		Quote part amort. Subvention investissement	12 000 €

VIII. DETAIL CHARGES A PAYER

Charges à payer au 31/12/2018		
408	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 436 €
4308	Dettes fiscales et sociales	11 966 €
428	Charges de personnel à payer	92 107 €
468	Autres dettes	0 €

IX. VALORISATION DU BENEVOLAT

18/03/2019

Estimation du bénévolat des membres de RNF : Récapitulatif 2018

2018	Nombre annuel rencontres physiques (hors congrès)	Base calcul temps trajet	Nombre totales d'heures comptabilisées (hors temps de déplacement)	Part des administrateurs (en h)	Part des administrateurs (en %) - CA élargi	Nombres d'heures totales comptabilisées (avec temps de déplacement)	Nombre d'heures complémentaires déclarées	Nombres d'heures totales comptabilisées (avec temps de déplacement)	% des heures par rapport au total
Conseil d'administration	8	102	644	372	57,8%	1355,45	59	1414,45	10,7%
Bureau du Conseil d'administration	1	0	36	36	100,0%	36,00		36,00	0,3%
Commission Patrimoine Naturel	3	28	139	0	0,0%	334,30		334,30	2,5%
Commission Patrimoine Naturel Géologique	1	9	87	0	0,0%	149,78	42	191,78	1,4%
Commission Patrimoine Naturel Biologique	1	19	76	0	0,0%	208,53		208,53	1,6%
Commission Education et sensibilisation à la Nature	4	41	354	0	0,0%	639,98		639,98	4,8%
Commission Outre Mer	0	0	0	0	0,0%	0,00		0,00	0,0%
Commission Professionnalisation et Police de l'environnement	3	19	162	8	4,9%	294,53	35	329,53	2,5%
Commission Territoire et développement durable	4	29	185	0	0,0%	387,28	199	586,28	4,4%
Pôle Forêt	3	37	231,5	0	0,0%	489,58		489,58	3,7%
Pôle Littoral	1	9	53	0	0,0%	115,78		115,78	0,9%
Pôle Police	0	3	3	0	0,0%	23,93		23,93	0,2%
Atelier Carbone des Tourbières	1	9	72	0	0,0%	134,78		134,78	1,0%
Atelier Financements des RN	1	4	16	12	0,0%	43,90		43,90	0,3%
Atelier Cryptoflore	1	7	60,5	0	0,0%	109,33		109,33	0,8%
Plan Stratégique RNF	1	4	32	32	0,0%	59,90		59,90	0,5%
Représentations de RNF dans certaines instances	1	15	103,5	47	45,4%	208,13		208,13	1,6%
Congrès 2018	1	217	3 472	144	4,1%	8163,51		8163,51	61,5%
TOTAL	79		5839,50	712,50	0,12	12937,38	335,00	13272,38	100,0%

Poids bénévolat	126 249,10 €	279 704,23 €	286 946,88 €
------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Temps de travail équipe RNF 2018 (20 ETP) 33 367 en heures effectives

soit 8,3 ETP

Moyenne des temps de trajet des 20 administrateurs pour une réunion CA (en centième d'heure)	6,98
Taux moyen chargé 2018	21,62 €

42%	Part sur temps de travail	120 517,69 €
58%	Part hors temps de travail	166 429,19 €